
ORDRE du JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 à 18 h 30

- I - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Rapporteur : Madame CADI

- 1.1. Soutien de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône aux entreprises impactées par la crise sanitaire

- II – DEVELOPPEMENT DURABLE-TRANSITION ENERGETIQUE – Rapporteur : Monsieur ROMANET CHANCRIN

- 2.1. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales

- III – PROJETS ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Rapporteur : Monsieur RAVIER

- 3.1. Approbation et autorisation de signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Belleruche – **Co-rapporteurs : Monsieur RONZIERE et Monsieur RAVIER**
- 3.2. Convention de partenariat entre l'OPAC, la CAVBS, les villes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas, et le Département du Rhône, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Belleruche
- 3.3. Convention de partenariat portant sur le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'une communication globale sur le projet de PRU de Belleruche
- 3.4. Convention de partenariat CAVBS-Alliade Habitat portant sur la réalisation d'une étude de couture urbaine sur la résidence « En Forest » à Limas

- IV - FINANCES – Rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 4.1. Décision modificative n° 3 – Budget principal
- 4.2. Décision modificative n° 3 – Budget annexe STEP
- 4.3. Décision modificative n°3 - Budget annexe assainissement
- 4.4. Compte rendu de l'usage des dépenses imprévues
- 4.5. Demande de subvention exceptionnelle au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

- V – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 5.1. Adhésion à la mission « assistance sociale du personnel » mise en place par le Centre de Gestion du Rhône

- VI – EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Monsieur DUMONTET

- 6.1. Eau / Assainissement : Convention de facturation de l'assainissement collectif et non collectif pour les communes d'Arnas (pour partie), Cogny, Denicé, Gleizé, Lacenas, Limas, Rivolet et Villefranche sur Saône.
- 6.2. Convention de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif du Syndicat Mixte d'Assainissement de Pont Sollières (commune de Ville-sur-Jarnioux)
- 6.3. Convention de facturation des redevances assainissement collectif et non collectif pour la commune de Jassans-Riottier